

Autobacs propose un service de marquage des vélos pour lutter contre le vol



Paris, le 07.04.2021 – Le vélo est dans l'air du temps et présente de nombreux avantages puisqu'il est non-polluant écologique, accessible à tous et recommandé pour se maintenir en forme. Même si aujourd'hui seulement 2 % des actifs utilisent le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail, il dépasse les 10 % dans les centres-villes de certaines grandes agglomérations. Le principal frein à l'achat d'un vélo reste le vol. En France, deux vélos sont volés toutes les trois minutes et même si près de 40 % sont retrouvés seulement 2 % sont restitués faute de pouvoir retrouver les propriétaires. Face à ce constat et conformément à la nouvelle législation en vigueur, Autobacs a décidé de proposer aujourd'hui le marquage anti-vol des vélos par soudure chimique dans tous ses centres.

Autobacs propose le service « RECOBIKE »

Afin de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite des vélos l'Etat vient de mettre en place la Loi d'Orientation des Mobilités. Cette mesure rend obligatoire le marquage d'un numéro d'identification sur tous les vélos neufs vendus en France depuis le 1^{er} janvier 2021 et sur tous les vélos d'occasion au 1^{er} juillet 2021, et permettra ainsi de restituer le vélo à son propriétaire en cas de vol.

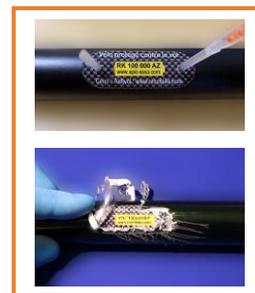
Depuis toujours, Autobacs s'entoure des meilleurs partenaires pour proposer des produits et des services de qualité à ses clients. C'est ce qui explique que l'enseigne ait choisi de travailler avec la société Euro identification pour proposer RECOBIKE, le service de marquage anti-vol le plus performant du marché.

Grâce à un système breveté, RECOBIKE garantit une protection inviolable et permanente puisqu'une fois soudé chimiquement, le marquage antivol est impossible à retirer car il résiste à l'abrasion, aux produits chimiques et à toute autre forme de vandalisme.

Une fois le marquage installé, il suffit au propriétaire de créer gratuitement son compte en ligne pour enregistrer le vélo et y indiquer ses coordonnées. Le deux-roues est ainsi enregistré sans limite de temps et sans aucun abonnement. En cas de vol, les forces de l'ordre pourront contacter le centre anti-vol afin de le restituer à son propriétaire.

Ce service est proposé dès maintenant dans l'ensemble des magasins Autobacs* au prix de 29.90 € TTC.

Agnès Darnac, Directrice Générale d'Autobacs France, déclare : « *Ce service est déjà disponible dans la totalité de nos centres et s'adresse à tous les propriétaires de vélos et de trottinettes électriques, que le modèle ait été acheté ou non chez Autobacs. Il répond à notre souhait d'apporter à notre clientèle des offres de services qui participent à leur mobilité et leur facilitent la vie.* »



Une gamme dédiée à la mobilité urbaine chez Autobacs

Autobacs propose également une large gamme d'articles pour la mobilité urbaine. Cette sélection comprend des accessoires dédiés à la sécurité (masque, casque, gants, phare...), des trottinettes électriques, des vélos électriques, des vélos pliables, des VTT et évidemment, une large gamme de portes-vélo...

A noter : Afin d'accompagner au mieux les clients dans cette démarche, des conseillers Autobacs sont formés pour répondre à toutes les questions concernant cette nouvelle prestation de service.

Rendez-vous sur www.autobacs.fr pour retrouver les horaires d'ouvertures des centres Autobacs.

** hors Saint-Brice et Saint-Maximin*

La philosophie d'Autobacs : *Améliorer la vie de tous les automobilistes en la rendant plus pratique, agréable, amusante et sûre à travers ses produits et services.*